



L'ADM WAY

le Code de bonne conduite et de déontologie

Notre mission

Libérer le potentiel de la nature pour une meilleure qualité de vie.

Notre engagement

Contribuer à l'avènement d'un monde meilleur en appliquant les progrès de la recherche et de la technologie à l'agro-industrie.

Nos convictions

Nos atouts les plus précieux sont nos salariés et nos clients.

Une gestion d'entreprise responsable crée de la valeur pour nos actionnaires.

L'agriculture est la clé d'une croissance mondiale durable.

Un environnement de travail créatif et entrepreneurial favorise les grandes innovations.

Nous croyons dans la liberté d'imaginer, de développer, et d'agir.

Nous avons un respect profond pour notre environnement.

Intégrité et responsabilité guident toutes nos actions.

À nos salariés

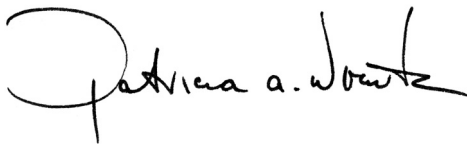
ADM est un leader mondial dans les secteurs de la bioénergie et de la transformation des produits agricoles. Pour conserver cette position dominante, ainsi que pour assumer les responsabilités qu'elle implique vis-à-vis de nos collaborateurs, clients, actionnaires et collectivités, chacun d'entre nous doit se surpasser.

Sur quoi repose cet engagement à nous surpasser ? Nous puisons notre inspiration dans notre mission qui est de tirer parti du potentiel de la nature afin d'améliorer la qualité de vie, ainsi que dans nos valeurs communes.

L'une de nos valeurs fondamentales est l'intégrité. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les principes les plus élevés d'intégrité et de conduite éthique dans l'ensemble de nos déclarations et actions. Nous avons manifesté cet engagement en adoptant un Code de bonne conduite et de déontologie, « **l'ADM Way** ».

« **l'ADM Way** » nous fournit des jalons pour nous aider à conduire nos activités d'une manière honnête, franche et légale. Traduisant notre aspiration à être un leader tant par nos résultats que par **la manière** dont nous les obtenons, il atteste que notre réputation se construit chaque jour à travers les actions de chaque collaborateur ADM.

Je prends à titre personnel l'engagement profond de porter au plus haut les principes d'intégrité adoptés dans « **l'ADM Way** », et ma demande comme mon attente sont que chacun des employés et représentants ADM fasse de même. C'est ainsi que nous conforterons notre réputation, et tirerons fierté de l'accomplissement de notre mission.



Patricia A. Woertz
Président-directeur général



waarden

valores

werte

*Ce Code est l'expression concrète de
l'engagement d'ADM à être la meilleure
société possible : une entreprise, riche de la
diversité de ses salariés, qui se distingue
jour après jour et dans le monde entier par
la qualité de ses réalisations.*

valeurs

L'ADM Way, le Code de bonne conduite et de déontologie d'ADM, rassemble les valeurs que les salariés, cadres, et dirigeants, et autres collaborateurs d'ADM doivent respecter lorsqu'ils travaillent au nom d'ADM. La « Mission d'ADM », « Notre engagement » et « Nos convictions » illustrent notre seule et unique vision qui consiste à transformer les produits agricoles afin d'améliorer la qualité de vie des populations du monde. C'est cette passion qui anime positivement les collaborateurs d'ADM dans le monde international des affaires.

Il revient à l'ensemble des salariés, cadres et dirigeants d'Archer Daniels Midland et de ses filiales établies dans le monde de respecter et appliquer le Code de bonne conduite et de déontologie.* Il convient de respecter à tout moment et dans tous les établissements du monde l'ensemble des valeurs développées dans ce Code de bonne conduite et de déontologie, et pas seulement quand elles représentent parfois une solution de facilité ou un moyen d'atteindre nos objectifs, mais bien dans toutes les situations sans exception. Pour toute question sur l'application ou l'interprétation du Code, nous vous invitons à contacter les membres de la direction de votre

région, le service juridique ou le Bureau des règlements et de l'éthique. Tout manquement au Code de bonne conduite et de déontologie est passible de sanctions appropriées pouvant aller jusqu'au licenciement. Comme dans tous les cas de sanctions disciplinaires, nous déterminerons les mesures appropriées avec équité et impartialité.

De plus, ADM utilise parfois les services de personnes qui ne sont ni des salariés, ni des cadres, ni des dirigeants de la société et ce, pour faire des affaires en son nom ou la représenter dans un but déterminé. Les déclarations et activités de ces personnes qui mènent des affaires au nom d'ADM engagent ADM et leurs déclarations et activités pourront être considérées devant la loi comme les propres déclarations et activités d'ADM. En cette qualité, ces personnes sont appelées à respecter les normes établies dans le Code de bonne conduite et de déontologie. Toute déclaration ou activité d'une personne agissant pour le compte d'ADM en contradiction avec l'ADM Way sera considérée comme un abus du pouvoir conféré à ce dernier par ADM et susceptible d'entraîner la résiliation de son contrat.

**(Pour faciliter la lecture de ce document, Archer Daniels Midland et ses filiales seront collectivement appelés «ADM», et les salariés et dirigeants d'ADM, ainsi que les membres du Conseil d'Administration seront collectivement désignés sous le nom de «Représentants ADM».)*

ludzie

mensen

gente

*Les salariés sont les meilleurs atouts d'ADM.
Les normes suivantes illustrent à quel point les
salariés sont des atouts précieux pour notre
entreprise et soulignent l'importance de faire
preuve d'un jugement objectif dans les situations
de conflits d'intérêts potentiels.*

salariés

Égalité des chances

ADM s'engage à traiter ses salariés et candidats à l'embauche avec équité et impartialité. ADM évalue les candidats à l'embauche et les salariés en se basant sur leurs qualifications, leurs compétences et leurs réalisations. ADM encourage une ambiance de travail où les comportements et expressions susceptibles d'intimider ou de harceler les salariés n'ont pas cours. ADM n'embauche pas de mineurs ou de travailleurs forcés.

Hygiène et sécurité

Tous les établissements d'ADM assurent un cadre de travail sûr et sain avec l'implication de l'ensemble des Représentants ADM. Il est important que tout incident, blessure ou autre situation présentant un danger quelconque, dans les usines ou dans les bureaux, soit immédiatement porté à l'attention de la direction de l'établissement concerné.

Vie privée

La Société respecte la vie privée de l'ensemble des Représentants ADM. Les informations personnelles et confidentielles des Représentants ADM sont recueillies par ADM uniquement si elles ont une utilité professionnelle et archivées aussi longtemps que nécessaire, tout en bénéficiant de la protection appropriée pour en limiter l'accès. Dans le même temps, la Société doit prendre les mesures raisonnables qui s'imposent pour maintenir la sécurité et veiller au respect du droit. Les Représentants ADM ne doivent pas s'attendre à ce que la confidentialité des informations personnelles conservées sur les équipements de la Société, à savoir les ordinateurs, les systèmes de communication électronique, les casiers, les

bureaux et les systèmes téléphoniques, soit garantie. Il conviendra de respecter les lois locales lorsqu'il s'agira d'analyser les situations où les informations personnelles sont conservées sur les équipements de la Société. La Société est impliquée par le comportement personnel des Représentants ADM lorsque ces comportements ont des répercussions sur leur capacité à remplir leur fonction avec efficacité.

Confidentialité

Pour préserver les opportunités commerciales et les relations avec les partenaires d'ADM, il convient de protéger les informations confidentielles. Les Représentants ADM doivent maintenir la confidentialité des informations qui leur ont été confiées par la Société ou ses partenaires professionnels, sauf si les révélations sont autorisées ou rendues obligatoires par la loi. Les informations confidentielles incluent l'ensemble des renseignements qui n'appartiennent pas au domaine public et qui risqueraient d'être utilisés par les concurrents ou de porter préjudice à la Société ou ses partenaires professionnels s'ils étaient révélés. Ceci inclut, sans que cela soit limitatif, les informations financières, les renseignements tarifaires, les listes de clients, les stratégies marketing, les coûts, les données techniques, les processus, l'agencement et la conception du matériel et des équipements, les systèmes d'information et les logiciels. Les Représentants ADM doivent veiller à ne pas égarer, perdre ou laisser sans surveillance des informations confidentielles ou encore à ne pas en discuter en public (p. ex., à bord d'un avion, au restaurant ou dans les lieux publics) au risque de s'exposer aux oreilles indiscrettes.

mensuplari

mitarbeiter

Работники

salariés

Conflits d'intérêts

Il convient de prendre toute décision en s'appuyant sur des objectifs professionnels. Un « conflit d'intérêt » est une situation où les intérêts personnels ainsi que ceux d'un membre de la famille, d'un associé ou de toute entité dans laquelle une personne a une participation, sont susceptibles de compromettre la capacité de ces personnes à agir dans l'intérêt de la Société. Il est important que tout Représentant ADM qui prend une décision ayant trait aux activités de la Société le fasse sans créer de conflit d'intérêt. Les Représentants ADM doivent révéler tous les cas de conflits d'intérêt à leurs supérieurs hiérarchiques.

Informations privilégiées

Les Représentants ADM ne profiteront pas pour leur compte personnel d'opportunités commerciales ou d'investissements qu'ils sont susceptibles de découvrir dans le cadre de leurs activités professionnelles au sein de la société ; ils ne doivent pas utiliser les équipements et informations de la société et user de leur position pour réaliser des gains personnels ou encore, ils ne doivent pas entrer en concurrence avec la Société. Les Représentants ADM ont le devoir de privilégier les intérêts légitimes de la Société.

Communications électroniques

Ces sources d'information dont la Société est propriétaire sont mis à la disposition des Représentants ADM pour qu'ils puissent atteindre les objectifs professionnels

d'ADM. Les membres de la direction locale pourront autoriser l'utilisation de ces ressources d'une manière raisonnable et limitée. Les Représentants ADM doivent faire preuve de bon sens et ne pas autoriser toute utilisation personnelle de ces ressources qui risquerait d'entraver le cours normal des activités de l'entreprise.

Cadeaux et divertissements

Cadeaux et invitations permettent souvent de consolider des relations professionnelles. Il convient de n'accepter ou de ne fournir aucun cadeau, aucune faveur ou aucune invitation susceptible de créer une obligation à son bénéficiaire. Il est possible d'accepter ou de remettre des cadeaux ou invitations si ces derniers permettent de consolider raisonnablement des relations professionnelles, s'ils n'ont pas un caractère excessif par rapport aux pratiques locales, s'ils ont une valeur modeste et ne violent en aucun cas le droit local et la politique de l'entreprise du bénéficiaire. Il est inacceptable de demander ou solliciter des cadeaux personnels, faveurs, divertissements ou services. Aucun des Représentants ADM ne doit user de sa position au sein de la Société pour obtenir des avantages personnels ou un traitement privilégié à son profit, ou à celui de sa famille ou de quiconque. Les sous-traitants et fournisseurs doivent être choisis en fonction de critères objectifs et professionnels tels que la qualité, l'excellence technique, le coût et le service proposé.

ortakları

partners

zakenrelaties

ADM a une obligation non seulement envers ses salariés, mais aussi envers les personnes et entreprises avec lesquelles elle fait affaire. Les valeurs qui suivent s'intéressent plus particulièrement aux rapports avec les fournisseurs, clients et actionnaires.

partenaires

ADM et ses partenaires professionnels

le Code de bonne conduite et de déontologie

Travail des enfants

ADM apporte son soutien aux partenaires qui traitent leurs salariés avec dignité et respect et qui se conforment au droit local en matière d'emploi. ADM ne tolère pas l'emploi ou l'exploitation de travailleurs mineurs ou de travailleurs forcés et ne travaille pas délibérément avec des fournisseurs qui emploient une telle main-d'œuvre.

Pratiques commerciales loyales

ADM fait affaire avec ses clients, fournisseurs et partenaires d'une manière loyale. Aucun Représentant ADM ne doit abuser de quiconque en manipulant, dissimulant ou en utilisant indûment des informations confidentielles, en représentant d'une manière erronée des faits importants ou en s'adonnant à toute autre pratique déloyale.

Actifs de la Société

Les Représentants ADM ont l'obligation et la responsabilité de protéger les propriétés d'ADM et de s'assurer de leur bon usage.

Marchés financiers

Tous les investisseurs doivent avoir la possibilité de prendre des décisions fondées en matière d'investissements. Les Représentants ADM ne doivent pas eux-mêmes négocier en bourse ou informer une autre personne de négocier en bourse des titres ADM ou de toute autre société en s'appuyant sur des informations importantes qui n'ont pas encore été révélées aux investisseurs ordinaires par le biais de moyens de communication appropriés. Les Représentants ADM pourront négocier en bourse des titres ADM à condition qu'ils ne le fassent pas en s'appuyant sur des informations qui n'ont pas été rendues publiques qui sont susceptibles d'être considérées comme importantes aux yeux d'un investisseur ordinaire. De plus, pour respecter les règles des marchés des produits de base et éviter tout conflit d'intérêts, les Représentants ADM doivent éviter de spéculer pour leur propre compte sur des produits de base agricoles traités par ADM.

Registres de la Société, informations et contrôles internes

Il est indispensable que les registres de la Société soient précis et exacts, car ADM les utilise pour faire des annonces et déclarations publiques, pour rédiger ses rapports financiers et ceux destinés à l'État, et pour prendre des décisions de gestion et analyser les opérations de la Société. Les contrôles internes permettent à la personne habilitée d'approuver les transactions. Les actifs d'ADM sont protégés, les transactions sont enregistrées pour assurer une préparation précise des états financiers et rapporter les informations financières pertinentes à la direction d'ADM et au public en temps voulu et d'une manière précise. Les audits confirment l'efficacité des contrôles internes. Il est inacceptable qu'un Représentant ADM tienne un registre falsifié, mensonger, incomplet ou inexact. Les registres ADM seront tenus, puis détruits conformément aux procédures définies de gestion des registres.

Propriété intellectuelle

Les Représentants ADM sont souvent amenés à travailler avec des documents, dont ADM ou d'autres sociétés sont les propriétaires, et qui sont soumis à des droits d'auteur, des brevets ou au secret professionnel. La duplication, la publication ou l'usage d'une telle propriété intellectuelle sans permission appropriée est souvent une violation du droit et n'est pas permise. Il convient de protéger la propriété intellectuelle et de l'utiliser exclusivement aux fins autorisées par ADM. Elle s'applique aux produits qui représentent une innovation technologique, telles que des applications ou logiciels informatiques, et aux modes d'expression et idées traditionnelles, tels que la musique, les livres, les formules et les procédés de fabrication. Les Représentants ADM doivent respecter les restrictions imposées par la Société concernant l'usage de ces informations pendant et au delà de la durée de leur contrat avec la Société.

competidores

konkurenci

competition

ADM est une société internationale qui s'engage à respecter un code de conduite professionnelle de haut niveau, notamment en ce qui concerne la concurrence sur le marché. Une concurrence libre et équitable constitue le fondement du commerce dans le monde pour le bien des entreprises et des sociétés.

ADM s'appuie sur des principes de gestion raisonnables, sur ses capacités d'innovation, et sur ses efforts permanents pour établir et maintenir sa position de leader sur ses marchés.

concurrents

Concurrence

Les représentants ADM ne doivent pas s'engager dans des activités qui ont une incidence illégale ou déloyale sur les clients, les fournisseurs ou les concurrents. Le droit sur la concurrence interdit toute sorte d'accord ou d'entente (écrit, verbal ou officieux) avec un concurrent qui porterait sur les tarifs, les modalités de vente à des tiers, les secteurs géographiques, les restrictions de service, les allocations de clients ou fournisseurs, la production, ou sur toute activité qui affecte, limite ou entrave la concurrence. Néanmoins, quand une négociation avec un concurrent permet de répondre aux besoins et objectifs légitimes de la Société, il est nécessaire et parfaitement acceptable de conclure avec un concurrent des accords spécifiques et limités à cette transaction .

Renseignements sur la concurrence

Dans le cours normal des affaires, il n'est pas anormal d'obtenir des renseignements sur d'autres organisations, y compris sur les concurrents. Lorsque ces renseignements sont obtenus auprès de sources légitimes, telles que les journaux publiés par les clients ou la presse professionnelle, ce type de renseignement est utile aux fins d'analyse des marchés, d'attribution de crédits ou

d'évaluation des fournisseurs. Les renseignements de cette nature sont normaux et nécessaires à un système de libre concurrence. Cependant, il existe des limites sur la manière dont ces renseignements peuvent être obtenus et utilisés, notamment ceux concernant la concurrence. Les renseignements concernant l'état de la concurrence sur un marché, par exemple ceux portant sur les tarifs, les modalités commerciales, la fabrication et toutes questions similaires, ne doivent pas être obtenus en communiquant avec des représentants des concurrents sur ces marchés. Les concurrents seront parfois amenés à révéler des informations sur les conditions du marché dans le cadre d'une transaction commerciale légitime, à condition que la communication de cette information soit essentielle pour mener à bien l'opération en question.

Dénigrement d'un concurrent

Les Représentants ADM sont tenus de toujours mettre en avant la qualité des services et produits d'ADM, plutôt que de faire des commentaires négatifs sur les concurrents ou leurs produits et services ou encore de faire planer le doute sur ceux-ci. Si l'on est amené à faire des déclarations orales ou écrites sur un concurrent ou ses produits et services, il convient qu'elle soient justes et factuelles.

comunidades

gemeenschap

toplum

*La citoyenneté d'entreprise est bénéfique aussi
bien pour ADM et que pour les collectivités dans
laquelle elle évolue*

collectivités

ADM et les collectivités locales

le Code de bonne conduite et de déontologie

Qualité

ADM s'efforce d'approvisionner le monde en produits alimentaires de grande qualité, destinés à la consommation humaine ou animale, qui répondent aux attentes des clients. Les produits ne seront en aucun cas distribués par ADM si l'on estime que les spécifications ayant été définies ne sont pas respectées. Les Représentants ADM travailleront ensemble pour veiller à ce que les produits ADM vendus ne présentent aucun danger et respectent bien toutes les normes réglementaires en vigueur. Il convient de signaler immédiatement aux membres de la direction locale toute suspicion sur la sécurité d'un produit.

Gestion de l'environnement

ADM s'engage à protéger l'environnement dans toutes les régions où elle opère. Le respect de cet engagement est l'un des objectifs principaux de la direction et est de la responsabilité de l'ensemble des Représentants ADM. ADM appuiera et mettra en œuvre des programmes et pratiques permettant d'opérer dans le respect de l'environnement et contribuant à motiver les salariés à agir constamment en vue de la protection de l'environnement.

Implication au sein de la collectivité

Pour soutenir ses efforts en matière de citoyenneté d'entreprise, ADM apporte son soutien au développement économique et social des collectivités dans lesquelles elle est présente et s'engage sans relâche dans la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde. La Fondation ADM (ADM Foundation) permet à ADM de faire des dons directs aux œuvres de bienfaisance et remet un don de valeur équivalente pour chaque don effectué par un Représentant ADM aux organisations éligibles. ADM encourage ses Représentants à participer au développement économique et social de leurs collectivités. Toutefois, les Représentants ADM ne doivent en aucun cas user de leur position dans la Société pour exercer des pressions sur les autres afin qu'ils contribuent ou participent à une organisation caritative ou sociale.

overheidsinstanties

autoridades

recht

*ADM fait des affaires dans le monde entier,
et est donc dans l'obligation de reconnaître les
différentes autorités publiques locales et de
respecter le droit et les règlements en vigueur.*

pouvoirs publics

ADM et les pouvoirs publics

le Code de bonne conduite et de déontologie

Respect du droit

Les Représentants ADM ont le devoir et l'obligation d'examiner, de comprendre et de respecter toutes les lois qui s'appliquent dans le cadre de leur travail pour ADM. Il convient de ne pas accorder le pouvoir discrétionnaire d'agir au nom d'ADM à toute personne sur laquelle on a obtenu des renseignements qui révèlent qu'elle est susceptible de violer les lois qui s'appliquent à ses activités au nom d'ADM.

Corruption

ADM respecte la primauté du droit et l'application juste et objective de la loi et des politiques gouvernementales envers les personnes physiques et morales. Toute personne agissant au nom d'ADM ne doit en aucun cas, directement ou indirectement, offrir, promettre de verser ou autoriser le versement de sommes d'argent ou de toute autre élément de valeur à des agents publics, des partis politiques ou des candidats à la fonction publique dans le but d'influencer les actes et décisions de ces personnes ou entités.

Activités politiques de l'entreprise

ADM s'implique dans le processus politique lorsque cela est autorisé par la loi. Les contacts avec des agents publics dans le but d'influencer la législation, les règlements, la politique ou toute autre action de l'État sont soumis à des réglementations très strictes. Aucun Représentant ADM ne doit entretenir de tels contacts au nom de la Société, sauf sur autorisation du PDG d'ADM. De même, le versement de sommes d'argent à des candidats ou le financement de campagnes électorales est très réglementé dans de nombreux pays. Tout financement offert par ADM à un candidat ou à une campagne électorale, que ce soit sous forme d'argent, de biens ou de service, est soumis à l'accord préalable du PDG d'ADM. Les Représentants ADM sont libres de participer à la vie politique à condition que ce soit à leurs frais et en dehors des heures de travail. Aucun Représentant ADM ne sera tenu de se plier aux pressions exercées par un autre Représentant ADM pour participer à la vie politique.

le Code de bonne conduite et de déontologie

Pour pouvoir prendre les bonnes décisions et agir avec intégrité, il est important que les Représentants ADM soient bien formés et puissent bénéficier de moyens de communication appropriés. Par conséquent, nous avons mis à votre disposition une série de ressources pour que vous puissiez faire part de vos questions, commentaires et inquiétudes concernant les activités proposées ou les conditions de travail de votre établissement. Localement, les cadres et les responsables des ressources humaines comptent au nombre de ces ressources. Dans certains cas, les salariés ont choisi des représentants appropriés (c'est-à-dire des syndicats et comités d'entreprise) qui pourront également être une ressource. En cas de doute sur une action à mener dans une situation particulière ou pour prendre conseil, vous trouverez ci-dessous les moyens de communication recommandés. Les chefs de service, les responsables et les professionnels de ressources humaines d'ADM qui reçoivent des demandes afférentes aux Code de bonne conduite ou à ses normes doivent s'assurer que les demandes ou informations sont traitées comme il convient. Le Bureau des règlements et de l'éthique constitue une autre ressource. Ce groupe se trouve au siège social et s'occupe de la politique d'ADM, des obligations réglementaires et du droit gouvernemental. Il existe plusieurs manières d'entrer en contact avec ce service. Vous les trouverez au verso de ce document.

Il convient d'enquêter sur chaque information crédible indiquant une violation possible des normes au Code de bonne conduite et de déontologie. Les Représentants ADM doivent coopérer en cas

d'enquête interne. Il est important de garder confidentielles les informations obtenues au cours d'une enquête organisée suite à une conduite présumée répréhensible, et il ne faut les révéler qu'aux personnes qui ont besoin de le savoir ou si cela est obligatoire devant la loi.

Si un Représentant ADM souhaite faire anonymement des révélations concernant la bonne conduite de la Société, il doit utiliser la ligne téléphonique gratuite The ADM Way Helpline ou écrire directement, sans s'identifier, au Bureau des règlements et de l'éthique à l'adresse indiquée au verso de ce document. Des opérateurs parlant pratiquement toutes les langues répondront à la ligne d'assistance téléphonique The ADM Way Helpline qui est mise à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans les pays qui ont un code d'accès. Vous trouverez la liste des codes d'accès des régions concernées au verso de ce document. Les personnes qui appellent la ligne d'assistance téléphonique The ADM Way Helpline pourront choisir de ne pas révéler leur nom si elles souhaitent garder l'anonymat. Sachez que parfois, le fait d'agir en gardant l'anonymat risque d'empêcher l'organisation efficace d'une enquête ou la prise des mesures correctives qui s'imposent.

Les Représentants ADM ne doivent en aucun cas user de représailles contre quiconque ayant fourni de bonne foi des informations concernant une violation réelle ou présumée des normes ou politiques d'ADM ou ayant participé à une enquête.

valeurs

salariés

partenaires

concurrents

collectivités

pouvoirs publics

INDEX

Actifs de la Société	9
Activités politiques de l'entreprise	15
Cadeaux et divertissements	7
Communications électroniques	7
Concurrence	11
Confidentialité	5
Conflits d'intérêts	7
Corruption	15
Dénigrement d'un concurrent	11
Égalité des chances	5
Gestion de l'environnement	13
Hygiène et sécurité	5
Implication au sein de la collectivité	13
Informations privilégiées	7
Marchés financiers	9
Pratiques commerciales loyales	9
Propriété intellectuelle	9
Qualité	13
Registres de la Société, informations et contrôles internes	9
Renseignements sur la concurrence	11
Respect du droit	15
Ressources	16
Travail des enfants	9
Vie privée	5



Bureau des règlements et de l'éthique

Vice-président, Règlements et Éthique
Archer Daniels Midland Company
1001 Brush College Road
Decatur, Illinois 62521, USA

Téléphone du service

1.800.637.5843 poste 4929
1.217.424.4929

Télécopie et e-mail du service

1.217.424.4676
compliance@admworld.com

Ligne d'assistance téléphonique anonyme

Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

France

0800.99.0011 888.423.6929

Cote d'Ivoire

00.111.11 888.423.6929

